

*Cairo Institute for
Human Rights Studies*

*Prospects of
the Constitutional
Arrangements in Sudan*

Kampala Declaration

26-27 January-2004



*Les perspectives
d'Avenir des Arrangements
Constitutionnels du Soudan*

DECLARATION DE KAMPALA

26-27 Janvier-2004

Kampala Declaration

On the Prospects of the Constitutional Arrangements in Sudan

This pamphlet is funded by the European Commission. The views included herein do not necessarily express the official stance of the European Commission.



Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS)

CIHRS is a professional, non-governmental research center specialized in the study of human rights in the Arab world. CIHRS was founded in April 1993 and has started its activities in April 1994. The institute views itself as part of the international and Arab human rights movement.

CIHRS does not affiliate with any kind of political activities, and cooperates with other institutions on equal basis in all matters pertaining to human rights.

CIHRS activities include conceptual, and applied research educational programs, seminars, periodical and non-periodical publications as well as providing research facilities and consultations to interested researchers.

Executive Director

Magdi El Na'im

Academic Advisor

Mohammed El Sayed Said

Director

Bahey ElDin Hassan



Kampala Declaration

**On the Prospects of the
Constitutional
Arrangements in Sudan**

**“Towards Constitutional
Stability in Sudan”**

**Kampala, Uganda,
26-27-January 2004**



**Cairo Institute for Human
Rights Studies
(CIHRS)**

Street Address: 9 Rustom st.
Garden City, Cairo, Egypt

Tel: 202-7946065 / 7951112
Fax: 7921913

Mailing Address
P . O . Box 117 Maglis
el-Shaab, Cairo: 11516.

E mail: info@cihrs.org
website: www.cihrs.org

Layout: Ayman Hussein



Introduction

At the invitation of the Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS) and the hosting of the Pan-African Movement, nineteen Sudanese experts, and a number of Egyptian, Ugandan and international observers have gathered in Kampala, Uganda from the 26th to the 27th of January 2004 in order to discuss the constitutional questions, which have confronted and continue to confront Sudan. The assembly has discussed in patience (despite their different intellectual, occupational and academic backgrounds) their disputable issues with a view to contribute to the building of a constitutional consensus among the different Sudanese groups. The following recommendations have fructified as a persistent effort and a sincere aspiration to overcome the incessant Sudanese crisis.

The participants have concluded that constitutional instability has resulted from political instability, which afflicted the

country ever since its independence in 1956. Moreover, the lack of respect for cultural, ethnic and religious diversity accompanied by an attempt to resolve major political questions by resorting to military coups or by parliamentary majority had proven to be a failure. -This failure led to several armed conflicts that caused the loss of millions of lives and to vile deterioration in all aspects of life.

The participants confirmed that all constitutional arrangements in the forthcoming period should be based on a genuine democratic transformation that would guarantee pluralism, fundamental rights and freedoms and the rule of law.

The participants urged all political forces to refrain from resorting to violence, military coups and to avoid undemocratic methods as means to assume power or settle disputes. Alternatively, those forces should endorse dialogue and democracy as legitimate means for political participation.

General Principles

- The participants urge the parties of the current peace process to intensify their efforts in order to reach a national consensus among all political forces concerning the peace agreement between the government of Sudan (GOS) and the Sudan People's Liberation Movement. Besides, to establish transformation based on national consensus, democracy and political participation.
- Several participants have emphasized that there is no need to include any provision in the constitution(s) pertaining to any source of legislation, since the legislative power must be vested in the newly elected parliament.
- The attendants have welcomed the developments in the on-going peace negotiations and expressed their hope that it would lead to a final agreement to end the war. However, the participants have noted the importance of incorporating other viewpoints in order to reach permanent solutions and to achieve sustainable peace.

- The participants have recommended that all political powers should participate in the government, which would administer the country in the first phase of the transitional period (prior to the elections), in order to ensure that this period is founded on national consensus.
- The following constitution(s)/should reflect the principles of indivisibility and interdependence of all human rights standards (civil, political, economic, social, cultural and collective rights), it should also reaffirm the right to development and integrate both the gender perspective and the rights-based approach. The participants have also emphasized the necessity for the state to play a vital economic role in constructing the infrastructure and delivering public services. Hence, solidifying voluntary national unity and eradicating deficiencies in developmental efforts.
- The participants have drawn attention to that all state policies should respect cultural, religious and ethnic diversity with a view to strengthening national unity and

endorsing the principles of co-existence, tolerance and solidarity.

- The participants reasserted the need to hold a general election in accordance with a new election law after two or three years of the transitional period until an executive power receives legitimate delegation of authority from the people in order to adopt a new constitution by an elected constituent assembly.
- The participants emphasized the need to endorse the principle of accountability of all human rights violations, which have been committed by both the state and non-state actors in order to consolidate the values of justice and lay the foundations for the rule of law in Sudan. The participants confirmed that constitutional and legal guarantees must be adopted to prevent human rights violations in the future.
- The participants noted that the reassessment of new constitutional arrangements shall not bind itself to the present constitution nor to any other constitution.

However, it should benefit and draw from the historical Sudanese deliberations and discussions (in pursuit of constitutional concurrence since 1956), and the experiences of other nations in a creative manner.

- The participants have highlighted the importance of equal participation of all political forces as well as civil society organizations in the constitutional committee, which would undertake the task of drafting the forthcoming constitution provided that such committee would adopt its decisions upon consensus or semi-consensus.
- The participants noted the importance of endorsing the constitutionalism (which attains the same level of significance as the constitution itself), that engenders the rights of citizenship and the values of participation. They have also affirmed the importance of spreading the culture of democracy, human rights, peace and tolerance in a manner that reinforces such values in the political culture, and halt any attempt to abort or violate principles

of democracy and condemn such violation ethically, politically and legally.

Army and Politics

- The participants have agreed that the phenomenon of military coups (which characterized post-independence Sudan) had afflicted the Sudanese military institution as well as its political life. Moreover, the participants have affirmed the importance of specifying the military institution's role within the constitutional framework. The military institution should be entrusted with the role of the constitution's guardian in conformity with the interpretations of the Constitutional Court and through a national security council that includes a representation of the military command).
- The participants acknowledged the need to ensure the national character and professionalism of the army, in addition to its protection from penetration by political powers and the criminalization of such penetration.

The participants recommended the modification of the army command structure and the replacement of the Commander-in-Chief post with a Joint Staff Command. A comprehensive reorganization of the military forces, is also recommended to incorporate the current Agreement of Security Arrangements between the GoS and the SPLA/M.

The Structure of the State and its Main Bodies

- The conveners have discussed the state's structure and its main bodies. They have unanimously agreed on the need for a clear provision, which affirms the separation of the three powers in the constitution and the presence of an effective system of 'checks and balances'. Regarding the selection among a presidential and a parliamentary republic, the participants have expressed the need for further discussions on this issue and the necessity to reach a certain formulation, which would base the people's selection upon true

knowledge of the properties of each system.

- The participants affirmed the need to reconstruct the judicial body and judicial institutions in a manner that would guarantee its actual independence within a framework of judicial reform. This reform would also address wrongful practices as exemplified in the decisions of several dismissals and appointments founded on political grounds.

The participants have generally agreed on the necessity of both the individuals' and the state's adherence to the rule of law.

Fundamental Rights and Freedoms

- The attendants have recommended a clear statement of fundamental rights and freedoms in the constitution, which would ensure the citizens' enjoyment of these rights while providing full guarantees against the executive power's abuses of these rights and freedoms, in addition to independent judicial protection.

- The participants necessitated the provision for the observance of all human rights covenants, which have been ratified by Sudan in the constitution firmly. They have also agreed upon the integration of the covenants ratified by GOS into national laws.
- The participants have asserted their refusal of any restrictions on fundamental rights and freedoms that might affect the essence of these rights. They have also affirmed that those restrictions will only be practiced in conformity with the regulations of international instruments.
- Even though, the conveners have acknowledged the fact that restrictions of certain freedoms might occur in a state of emergency (which would prove threatening to the nation), those restrictions must only emanate from within necessary boundaries of containment. Moreover, a statute should provide for the definition of these restrictions and an independent juridical authority should monitor the repercussions of the state of emergency and its consequential restrictions.

- The participants have affirmed the nation's need for the establishment of a national institution on human rights in conformity to the international standards and to benefit from international expertise and legacy in this field.

Electoral Systems

- Participants have discussed different electoral systems including the direct First-Past-The-Post system and Party List system. Hence, some participants have suggested the specification of constituencies for the so-called 'modern forces' including women and professionals. On the other hand, others have viewed that offering individuals classified as 'modern forces' double vote contrasts with democracy. Thus, they have suggested that women should be represented in the parliament through a quota for a specified number of seats.
- Participants have collectively expressed the necessity of the representation of all the political parties and organizations of

civil society in different bodies affiliated to the Election Commission and hence guaranteeing the impartiality of the electoral process.

The Integration of Women's Rights into the Constitution

The participants have affirmed the following:

- Guaranteeing the participation of women in the drafting of the constitution while taking into consideration that women do not represent a homogenous bloc.
- Endorsing the integration of women's rights in the constitution compliant with clear-cut and precise constitutional amendments, which would explicitly provide for non-discrimination against women in all fields. Considering at the same time, the particularity of women's status in historically marginalized areas in addition to rural, poor urban and war-stricken areas.

The State and Religion

- The conveners have reached a consensus regarding citizenship as the foundation of rights and duties in Sudan. They have also decided upon the inclusion of freedom of belief, equal treatment of all religions in education and the media as well as in practicing religious ceremonies.
- In order to comprehend such concepts, a number of participants have viewed the separation of politics and religion as being indispensable for the accomplishment of the Citizenship State. However, others have considered religion as a vital factor in directing the public's affairs. Religion, in their view, is not in opposition to the rights of citizenship within the framework of democratic practice as long as the majority in the concerned region chooses this direction.
- A third faction has urged for the avoidance of philosophical formulations in defining the relationship between state and religion such as 'secularism' or 'separa-

tion of religion from politics'. Conversely, certain objective standards must be established, in order to organize the relationship between state and religion. Indeed, they regard international covenants related to human rights systems as an appropriate standard to regulate the relationship between state and religion.

The Question of Nationalism(s)

- The attendants have unanimously asserted their preference of Sudan as a unified national entity. This unity should be reinforced with suitable policies, legislation and structures. They have also emphasized the right of the South to self-determination at the transitional period's end and have expressed their respect for the referendum's outcome, even if it would lead to the emergence of an independent state in the South. Moreover, the attendants agreed upon the need for the establishment of a regional system and local governance constructed upon the principles of pluralism and election.

In this context, the local administration must be assigned economic development, education, culture and social affairs and the media. In general, the administration of the region should be responsible of all aspects, except the issues under the jurisdiction of the central government in accordance with the constitution. The attendants have also affirmed the need for a code of decentralization based on former Sudanese experiences and its positive features. Furthermore, this code must also take into consideration the distinct status of the South (which will be addressed in the peace agreement). Moreover, Some participants have overtly proposed to restore the former system of the six States (regions).

- Some of the conveners have required that the Transitional Constitution as well as the permanent one provide for the right to self-determination for all regions of Sudan (if they demand so). It is a fundamental right of and a guarantee for the rights of marginalized peoples. They have asserted that this is the only dem-

ocratic method at hand for the formation of a voluntary and just unity in Sudan. However, others have viewed that the only way out of this dilemma is to address imbalances in governance. This may be sought through the establishment of a national government in the South, the establishment of states in the North under the jurisdiction of a central government and to determine Sudan's regions' shares of wealth and power.

The Course of Constitution Making

- The conveners reaffirmed the importance of drafting the constitution through extensive consultations organized by a national and an impartial constitutional committee. The committee has to launch an inclusive consultation program with the citizens throughout the entire country. It must also establish suitable channels to enable all the social and political forces to convey their perspectives and feedback regarding preliminary proposals. The

committee should sincerely attempt to reach the most marginalized sectors of the society in a planned manner. The participants have also affirmed the necessity for holding a national, constitutional conference to be attended by the representatives of all of the existent parties, civil society or selected delegates for this purpose.

Finally, the participant experts wish to thank the Cairo institute for Human Rights Studies (CIHRS) for the organization of this vital workshop. They have also praised the role played by CIHRS for the benefit of human rights in the region generally and particularly; in Sudan. The participants have called upon the CIHRS to undertake, on an individual basis or through collective co-ordination, the mission of holding a conference where different political forces and civil society organizations are represented. Such conference should aim at developing and extending discussions over different topics related to the constitutional arrangements and the related tasks.



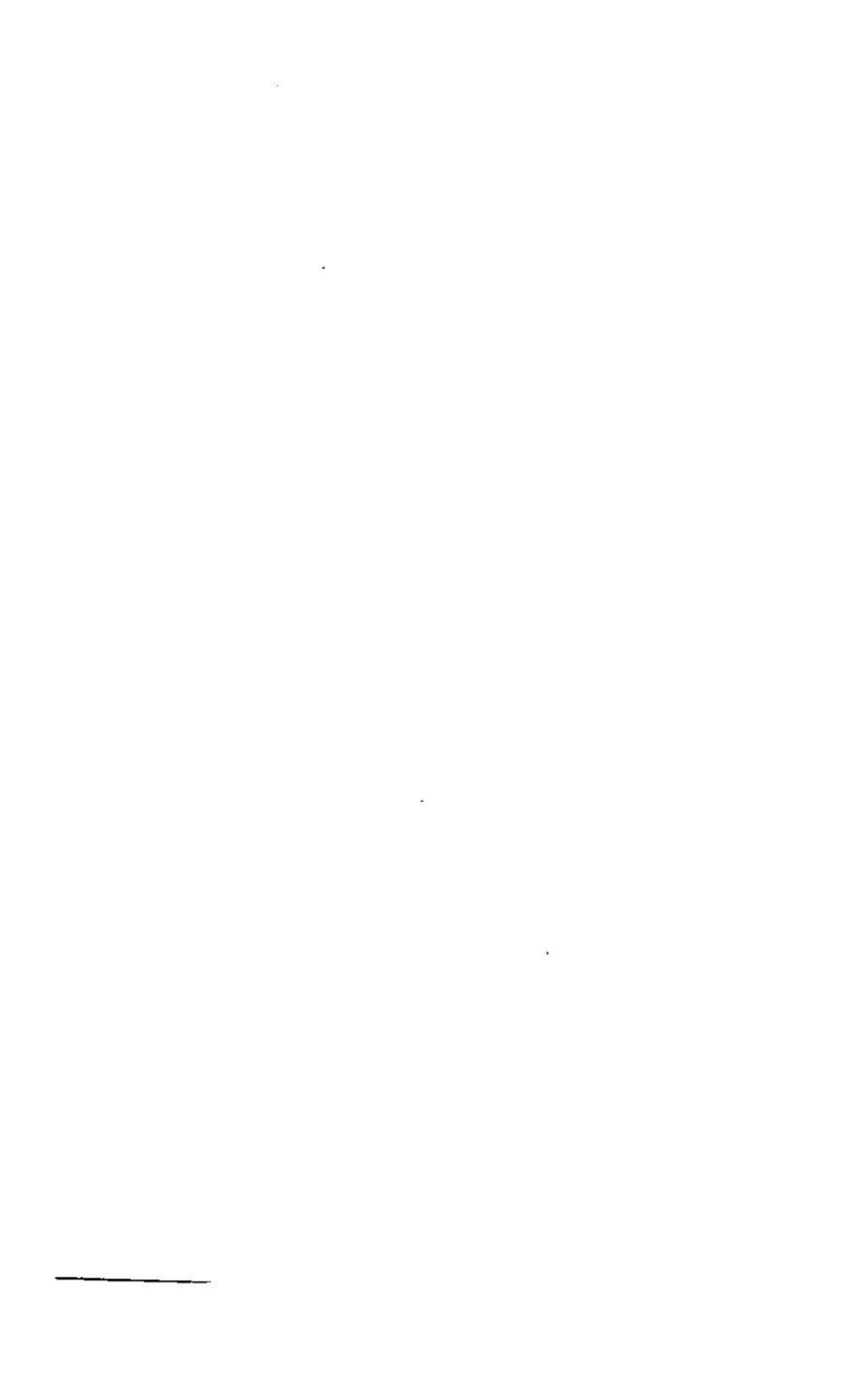
[REDACTED]

DECLARATION DE KAMPALA

**Sur les perspectives
d'Avenir des Arrangements
Constitutionnels du Soudan**

**«Vers une Stabilité
Constitutionnelle au Soudan »**

**Kampala, Uganda
26-27-2004**



Préambule

Sur invitation de l’Institut d’Etudes des Droits de l’Homme du Caire (CIHRS), et sous le patronage du Mouvement Pan-Africain, se sont réunis les 26 et 27 janvier 2004, à Kampala dix-neuf experts soudanais, quelques observateurs égyptiens, ougandais et internationaux pour discuter des problèmes constitutionnels auxquels le Soudan a fait et continue à faire face. Les membres de l’assemblée (en dépit de leurs différences intellectuelles, professionnelles et académiques), ont discuté avec beaucoup de patience les questions qui font l’objet de différends, et tenté de parvenir à des formulations susceptibles de créer un consensus entre les divers groupes soudanais. Les observations et recommandations suivantes représentent le fruit de leur effort persistant et de leur désir sincère de résoudre la crise chronique du Soudan.

25

- Les participants ont conclu que l’instabilité constitutionnelle résulte de l’instabilité politique qui a prévalu depuis l’indépendance, en 1956. Bien plus, le
-

peu de respect accordé à la diversité culturelle, ethnique et religieuse et la tendance à essayer de résoudre les problèmes et options politiques majeures en ayant recours à la force armée, aux coups d'état ou au levier de la majorité parlementaire ont déterminé cet échec. Celui-ci est aussi la cause de nombreux conflits armés, de la perte de millions de vies humaines et de la détérioration de tous les secteurs vitaux.

- Les participants ont confirmé que tout arrangement constitutionnel qui serait entrepris au Soudan au cours de l'étape à venir doit être basé sur une transformation démocratique réelle qui garantisse le pluralisme, les droits et libertés fondamentaux et la souveraineté du Droit Public.
- Les Participants ont exhorté toutes les forces politiques à renoncer au recours à la violence et aux coups militaires et à abandonner toute méthode non démocratique pour parvenir au pouvoir ou pour régler les litiges. Dans ce contexte ces forces devraient plutôt adopter des méthodes tels le dialogue et les délibérations démocratiques.

nécessité d'organiser une conférence nationale constitutionnelle à laquelle prendraient part tous les représentants des partis existants, de la société civile ou de leurs délégués.

A la conclusion de leurs travaux les Participants ont exprimé leurs remerciements à l'Institut d'Etudes des Droits de l'Homme du Caire (CIHRS), pour l'organisation de cet excellent atelier. Ils ont également rendu hommage au rôle joué par le CIHRS en faveur des Droits humains dans la région et plus particulièrement au Soudan.

Les Participants ont invité l'Institut à organiser sur base individuelle ou en coordination collective une conférence où les diverses forces politiques et les organisations de la société civile seraient représentées. Une telle conférence permettrait de larges discussions sur les questions liées aux arrangements constitutionnels et les celles qui leur sont connexes.

d'un gouvernement national au Sud des welayas du Nord (qui eux relèveraient du gouvernement central) et définira la quote-part de chaque région en terme de richesses et de pouvoir.

Le Processus d'Elaboration de la Constitution

- Les participants ont réaffirmé l'importance que lors de l'élaboration de la Constitution, le processus devrait être réalisé dans le cadre de consultations impartiales d'envergure, organisées par une Commission Constituante jouissant d'une absolue neutralité et étant représentative sur le plan national. Elle devra réaliser un vaste programme de consultation des citoyens de tout le pays. Elle devra également créer des canaux de communication lui permettant de recueillir les propositions de tous les secteurs politiques et sociaux ainsi que leurs opinions au sujet des propositions préliminaires. La commission devra suivre un plan pour parvenir jusqu'aux tranches les plus marginalisées de la société.

Les participants ont également affirmé la

gion exception faite des questions s'inscrivant dans le cadre de la juridiction du gouvernement central conformément à la Constitution. Ils ont également mis en relief la nécessité d'établir un code de gouvernement décentralisé et basé sur les expériences passées et s'inspirant de leurs aspects positifs. Ce code devra prendre en compte le statut particulier du Soudan Sud qui sera traité dans le cadre de l'accord de paix, devant être signé. Quelques participants ont proposé le retour au système préalable des six régions.

- Quelques participants ont demandé que la Constitution de transition et celle qui la suivrait reconnaîsse le droit à l'autodétermination de toutes les nationalités présentes au Soudan dans la mesure où elles le désirent, ce droit étant un des droits fondamentaux dont l'exercice doit être garanti aux peuples marginalisés. Ils ont souligné que c'est la seule approche démocratique, susceptible de créer une unité volontaire et juste au Soudan. D'autres ont néanmoins estimé que le seul moyen de sortir de ce dilemme consiste à mettre fin aux déséquilibres existant dans le système de gouvernance par la création

groupe a recommandé que les instruments internationaux relatifs aux droits humains servent de base pour réglementer la relation entre l'Etat et la Religion.

Les Nationalismes

- Les participants ont unanimement exprimé leur préférence pour un Soudan jouissant d'une entité unifiée; unité qui devrait être renforcée par des politiques, des législations et des structures appropriées. Ils ont également mis l'accent sur le droit du Sud à l'autodétermination à la fin de la période de transition, et sur la nécessité de respecter les résultats du référendum même si l'aboutissement en était l'émergence d'un Etat indépendant au Sud du Soudan. Les participants ont également admis à l'unanimité qu'il était impératif de créer un système régional et une gouvernance locale basés sur le pluralisme et les élections. Dans ce contexte l'administration locale serait chargée du développement économique, de l'éducation, de la culture et des affaires sociales, ... de l'administration générale de la ré-

sponsabilités au Soudan. Ils ont également décidé qu'il était nécessaire que la Constitution reconnaissse la liberté du Credo, qu'un traitement égal soit accordé à toutes les religions dans l'éducation, les media ainsi que dans l'exercice des rites.

- Pour mieux comprendre de tels concepts quelques participants ont estimé qu'il serait approprié de séparer la religion de la politique comme facteur indispensable pour accomplir l'Etat de citoyenneté. D'autres ont toutefois considéré que la religion est un facteur vital dans la direction des affaires publiques. Ils ont estimé que la religion n'est pas en contradiction avec des droits égaux de citoyenneté dans le cadre de la pratique démocratique, tant que la majorité dans la région concernée choisit cette direction. Un troisième groupe a estimé qu'il fallait éviter les formulations philosophiques dans la définition des relations entre Etat et Religion, parler de «laïcité» à titre d'exemple comme critère ou norme ou de «séparation de la religion et de la politique», et qu'il fallait plutôt établir des normes objectives pour organiser les relations entre la religion et l'Etat. Ce

tion tout en tenant compte du fait que les femmes ne représentent pas un bloc homogène.

- Garantir l'intégration des droits des femmes dans la constitution par des dispositions claires et précises qui rejettent en toute clarté toutes les formes de discrimination à l'encontre de la femme, tout en soulignant le statut particulier de la femme dans les régions historiquement marginalisées ainsi que dans les villages, dans les régions rurales et dans les régions affectées par les guerres.
- S'engager vis-à-vis de tous les pactes internationaux des droits humains qui sauvegardent les droits de la femme y compris la convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre de la femme et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

37

La Religion et l'Etat

- Les Participants sont parvenus à un consensus pour considérer que la citoyenneté est le fondement des droits et re-

listes de parti. Quelques participants ont par la suite souligné la nécessité de créer des circonscriptions spécifiques à l'intention des « forces modernes », dont celles des femmes et des diverses professions. D'autres ont souligné qu'offrir à des citoyens classés comme appartenant aux « forces modernes » le droit à un vote double est en contradiction avec la démocratie. Pour garantir la participation de la femme au conseil législatif, ils ont donc proposé que des sièges lui y soient consacrés.

- Les Participants ont unanimement exprimé la nécessité de garantir la représentation de tous les partis et organisations de la Société civile dans les divers organes affiliés à la commission chargée des élections, garantissant ainsi l'impartialité du processus électoral.

36

L'Intégration des Droits de la Femme à la Constitution

Les Participants ont affirmé ce qui suit :

- Garantir la participation de la femme au processus d'élaboration de la Constitu-
-

au fondement même de ces droits. Ils ont ajouté que les restrictions ne seront pratiquées que conformément aux dispositions des instruments internationaux.

- Bien que les participants aient reconnu que la restriction de certaines libertés peut s'avérer nécessaire dans des situations d'urgence (qui peuvent représenter une menace pour la Nation), de telles restrictions doivent répondre aux limites définies par l'urgence et doivent de ce fait même être stipulées par la loi. La situation d'urgence et les restrictions qui en découlent seront soumises à un contrôle judiciaire indépendant.
- Les Participants ont confirmé la nécessité de créer une institution nationale sur les Droits Humains conforme aux normes internationales et qui soit inspirée de l'expertise internationale consacrée en la matière.

35

Le Système Electoral

- Les Participants ont discuté divers systèmes électoraux, y compris le système direct individuel et le système de
-

Les Droits et Libertés Fon-damentaux

- Les participants ont recommandé que les droits et libertés fondamentaux soient clairement stipulés dans la constitution, de telle sorte que leur libre exercice soit garanti aux citoyens tout en fourni ssant à ces derniers des garanties contre tout abus de ces droits et libertés par le pouvoir exécutif, en sus d'une protection judiciaire indépendante.
- Les Participants ont d'autre part mis l'accent sur la nécessité d'une disposition confirmant l'engagement ferme du Soudan vis-à-vis de tous les pactes relatifs aux droits humains qu'il a ratifiés. Les participants ont également insisté sur la nécessité d'intégrer les principes et règlementations prévus par ces pactes ratifiés dans les lois nationales, et de procéder à l'amendement des lois nationales conformément aux dispositions de ces pactes et déclarations.
- Les Participants ont également souligné que les droits et libertés fondamentaux ne doivent en aucun cas faire l'objet de restrictions susceptibles de porter atteinte

ganes. Ils ont convenu à l'unanimité de la nécessité d'adopter une disposition claire dans la Constitution qui réaffirme la séparation des trois pouvoirs définis dans la Constitution et de créer un système effectif de contrôle et de vérification de type 'checks and balances'. Au sujet du choix entre République présidentielle et République parlementaire, les participants ont exprimé le besoin d'entreprendre de plus amples discussions sur la question et de parvenir à une formule qui permettrait au peuple de faire son choix en connaissance de cause sur les particularités de chaque système.

- Les Participants ont également réaffirmé la nécessité de reconstruire l'organisme et les institutions judiciaires de manière à en garantir l'indépendance dans le cadre de la réforme judiciaire. Cette réforme traiterait également des mauvaises pratiques ayant permis les nombreux licenciements et nominations fondés sur des considérations politiques.
- Les participants sont convenus de la nécessité de respecter l'autorité de la loi, tant pour l'Etat que pour les particuliers.

par le biais d'un Conseil de Sécurité Nationale où le commandement militaire serait représenté.

- Les participants ont reconnu la nécessité de consacrer le caractère national et professionnel de l'armée, d'en assurer la protection contre toute pénétration ou ingérence de la part des pouvoirs politiques, et de pénaliser (incriminer) judiciairement de telles tentatives.
- Les participants ont recommandé que des modifications soient introduites à la structure de commandement de l'armée et que le poste de Chef d'Etat Major soit remplacé par un Commandement d'Etat Major. Une réorganisation absolue des Forces Armées est également recommandée. Elle devra se conformer aux arrangements sécuritaires actuels et répondre aux besoins futurs de la période post-transition.

32

La Structure de l'Etat et ses Principaux Organes

- Les participants ont discuté de la structure de l'Etat et de ses principaux or-
-

elle-même), notion qui constitue une réaffirmation des droits de citoyenneté et des valeurs de cohésion. Ils ont d'autre part souligné l'importance de la diffusion d'une culture de la démocratie, des droits humains, de la paix et de la tolérance, de façon à intégrer ces valeurs dans la culture politique et mette fin de ce fait à toute tentative de violation ou de non-respect des principes démocratiques. Enfin, ils ont proclamé la condamnation éthique, politique et juridique de ces violations.

L'Armée et la Politique

- Les participants sont convenus que le phénomène des coups militaires, ayant caractérisé la période post-indépendance du Soudan ont négativement affecté tant l'institution militaire que l'expérience politique. Les participants ont souligné l'importance d'une définition claire du rôle de l'institution militaire dans le cadre constitutionnel. Cette dernière devra exercer son rôle pour la protection de la constitution conformément aux interprétations de la Cour Constitutionnelle et

stitutionnelles et légales doivent être adoptées pour prévenir dans l'avenir toute violation des droits humains.

- Les participants ont estimé que l'évaluation des nouveaux arrangements constitutionnels ne doit pas être liée ni à la présente constitution ni à toute autre constitution. Elle devra s'inspirer et bénéficier de manière créative, de la résultante des précédentes délibérations et discussions entreprises au Soudan depuis 1956, pour parvenir à une entente générale, aidée de l'expérience des autres nations.
- Les participants ont mis en relief l'importance de la participation égale de toutes les forces politiques, de même que de celle des organisations de la Société civile au Comité Constitutionnel (qui sera chargé d'élaborer la prochaine constitution), sous réserve que ledit comité adopte ses décisions par consensus ou semi-consensus.
- Les Participants ont souligné la nécessité de consolider la notion de constitutionalisme (comme revêtant le même degré d'importance que la Constitution

- Les participants ont souligné que la politique de l'Etat devra dans ses manifestations respecter les diversités culturelles, religieuses et ethniques en vue de renforcer l'unité nationale et consolider les principes de coexistence, de tolérance et de solidarité.
- Les participants ont réaffirmé la nécessité d'organiser des élections générales conformément aux dispositions d'une nouvelle loi qui entrerait en vigueur deux ou trois ans après la période de transition, et jusqu'à ce qu'un pouvoir exécutif reçoive une délégation légitime de pouvoir du peuple pour qu'une nouvelle constitution soit adoptée par une assemblée constituante élue.
- Les participants ont mis l'accent sur la nécessité de consacrer les principes de responsabilisation vis-à-vis de toutes les violations des droits humains (qu'elles soient commises par l'Etat ou par des acteurs ne représentant pas l'Etat) en vue de consolider les valeurs de justice et de poser les assises des règles de l'Etat de Droit au Soudan. Les participants ont confirmé que des garanties con-

parvenir à des solutions permanentes et réaliser une paix durable.

- Les participants ont recommandé que tous les pouvoirs politiques participent au gouvernement qui assumerait l'administration du pays pendant la première phase de la transition (avant les élections), pour garantir que cette période sera fondée sur le consensus national.
- Les participants ont souligné que la(les) constitution(s) nouvelle(s) reflète(tent) les principes d'indivisibilité et d'interdépendance de toutes les normes des droits humains (c civils, politiques, sociaux, culturels et collectifs). Elle devrait également réaffirmer le droit au développement et à l'intégration de la perspective ayant trait au genre et de l'approche basée sur le droit. Les participants ont d'autre part mis l'accent sur la nécessité pour l'Etat de jouer un rôle économique vital dans l'édification d'une infrastructure solide et dans la prestation des services publics. Il pourra ainsi renforcer l'unité nationale (volontaire) et éradiquer les déficiences accusées dans les efforts de développement.

Principes Généraux

- Les participants ont exhorté les parties engagées dans le processus actuel de paix à intensifier leurs efforts en vue de parvenir à un consensus national entre toutes les forces politiques au sujet de l'accord qui serait conclu entre le gouvernement soudanais et le Mouvement de Libération du Peuple soudanais. Ceci irait de pair avec l'établissement d'une transformation basée sur le consensus national, la démocratie et la participation politique.
- Plusieurs participants ont mis l'accent sur le fait qu'il n'était pas nécessaire d'inclure dans la constitution une disposition quelconque ayant trait à la source de la législation, tant que le pouvoir législatif incombera au nouveau Parlement élu.
- L'audience a accueilli favorablement les développements enregistrés dans les négociations de paix et exprimé l'espoir qu'ils aboutiront à un accord final pour mettre fin à la guerre. Les participants ont cependant insisté sur l'importance d'insérer d'autres points de vue pour